

RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE PLOUNEOUR TREZ
1 Place de la Mairie
29890 PLOUNEOUR TREZ
02.98.83.41.03
mairie.plouneour-trez@wanadoo.fr

C.C.T.P.

DESCRIPTIF

LOT 1 : DEMOLITION – MACONNERIE - ITE

Maîtrise d'œuvre

Atelier J JOURDE A BOUCHER
ALAIN BOUCHER Maître d'oeuvre
9 B KERVILLARD 29260 PLOUDANIEL
02.98.21.17.23
secretariatj@hotmai.com

1. GENERALITES

1.1 Etendue des travaux

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

Les travaux seront exécutés selon les DTU et NF en vigueur et prescriptions des fabricants. Le présent devis s'entendra toutes sujétions de poses et de fournitures.

Toutes les précautions pour la mise en œuvre seront prises: sondage des sols, études BA...

BUREAUX

Agrandissement et reprise d'ouverture comprenant:

- * la démolition d'une allège maçonnée (retrait de la menuiserie à la charge du lot 2: isolation, cloisons sèches, menuiseries)
 - * la reprise des jambages en béton coffré
 - * le redressement des tableaux
 - * l'étanchéité de l'ouverture durant le chantier par la mise en place d'un contre-plaqué canadien et la confection de joints élastomères
 - * la confection d'un seuil selon les détails fournis par le menuisier
 - * toutes sujétions
- (localisation: ouverture en façade nord)

LOGEMENT 1

Démolition des sanitaires de la salle de bain, des doublages, des rampants et du plafond du hall et de la salle de bain, de la totalité des faïences, y compris tri et évacuation à la décharge

Fourniture et pose d'une isolation thermique par l'extérieur revêtue d'un enduit hydraulique épais (finition gratté fin ou talochée selon avis de l'architecte des bâtiments de France)
isolant: panneau de laine de roche 120 mm de type Rockwool ou équivalent y compris toutes sujétions de coiffes et autres y compris dépose et repose des boîtes aux lettres et l'antenne TV
(localisation: façade est et pignon nord du volume situé au nord du bâtiment principal)

Variante

Remplacement de l'isolation en laine de roche décrite ci-dessus par une isolation en laine de bois, y compris toutes sujétions

Option

Redressement des tableaux des ouvertures en ciment lissé y compris les linteaux (parties horizontales)
(localisation: porte d'entrée du logement 1)

Seuils de portes coulés sur place avec nez arrondis, y compris rejingot et autres sujétions
(localisation: porte d'entrée du logement 1)

LOGEMENT 2

Démolition des cloisons et des bloc-portes selon plans y compris tri et évacuation à la décharge y compris déplacement de l'évier sur meuble et du four existant

Option

Redressement des tableaux des ouvertures en ciment lissé y compris les linteaux (parties horizontales)
(localisation: porte d'entrée du logement 2)

Seuils de portes coulés sur place avec nez arrondis, y compris rejingot et autres sujétions

(localisation: porte d'entrée du logement 2)

COMMUNS

Installation de chantier suivant les directives du coordonnateur de sécurité

Mise en sécurité du chantier et des abords

Fourniture et pose d'un panneau de chantier selon les directives du maître d'œuvre

Dépose des menuiseries extérieures existantes et évacuation à la décharge (à la charge du lot 2: isolation-cloisons sèches-menuiseries)

Dossier des ouvrages exécutés en 4 exemplaires

Gestion des déchets de chantier:

Tri sélectif et évacuation des déchets de chantier suivant les généralités du CCTP

1.2 Documents de référence contractuels

1.2.1 Travaux de démolition

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, selon les spécifications énoncées aux "Clauses communes". L'ordre de préséance des différents documents s'applique tel qu'énoncé aux "Clauses communes".

DTU/NORMES

DTU 11.1	Sondage des sols de fondation
DTU 12	terrassement pour le bâtiment
DTU 13.3	dallages, conception, calcul et exécution
DTU 13.11	Fondations superficielles
DTU 13.2	Fondations profondes : P11-212-1 et 2
DTU 14.1	Travaux de cuvelage : NF P 11-221
DTU 20.1	Parois et murs en maçonnerie de petits éléments : P 10-202-1, XP 10-202-1/A1, P10-202-2, XP 10-102-2/A1, P 10-203, XP 10-102-3/A1
DTU 20.12	Maçonnerie des toitures et d'étanchéité. Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité
DTU 21	Exécution des travaux en béton : NF P 18-201
DTU 21.4	L'utilisation du chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis, mortiers et béton
DTU 22.1	Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire
DTU 23.1	Mur en béton banché : NF P 18-210
DTU 26.1	Enduits au mortier de ciment, de chaux et de mélange de plâtre et chaux : NF P15-201-1 et 2
DTU 26.2	Chapes et dalles à base de liants hydrauliques : NF P 14-201-1 et 2
DTU 26.2/52.1	Mise en œuvre de sous couches isolantes sous chape ou dalle flottante et sous carrelage
DTU 27.1	Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant : NF P15-202-1 et 2
DTU 42.1	Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères NF P84-404-1 et 2 et 3
DTU 52.1	Revêtements de sols scellés : NF P 61-202-1 et 2
DTU 55	Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignements
Fasc 2669	Certification CSTBat des enduits monocouches d'imperméabilisation

Règles de calcul et autres règles

Règles BAEL 91 : règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé, suivant la méthode des états limites
 Règles BPEL 91 : règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton précontraint selon les méthodes des états limites
 Règles FB Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton
 Règles FPM 88 Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des poteaux mixtes (acier + béton)
 DTU 13.12 Règles pour le calcul des fondations superficielles
 DTU 13.2 Règles pour le calcul des fondations profondes
 Règles NV65 avec règles N84 : Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes
 Règles P.S. 92 Règles de construction parasismique, applicables aux bâtiments
 Normes NF N6-013

Normes NF :

Toutes les normes françaises énumérées aux annexes « Textes normatifs » des différents DTU cités ci-avant ou dans le CCT de ces DTU

En ce qui concerne les terrassements en tranchées, il est rappelé la Norme NF P 98-331

Au sujet des DTU/CCTG et normes, le cas échéant, visés ci-dessus, il est ici bien précisé, qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document et celles des DTU/CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux « Clauses communes ».

- NFP 10 202 Ouvrage en maçonnerie de petits éléments, parois et murs (DTU 20.1)
- NFP 10 203 gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité (DTU 20.12)
- NFP 06 001 charges exploitation des bâtiments
- NFP 06 004 charges permanents et d'exploitation dues aux forces de pesanteur
- NFP 14 306 Blocs en béton cellulaire autoclavé pour murs et cloisons
- Règles NV 65 neige et vents
- NFP 71 201 enduits intérieurs en plâtre (DTU 25.1)
- NFP 15 201 enduits au mortier de ciment, de chaux et mélange plâtre et chaux aérienne (DTU 26.1)
- NFP 14 201 Dalle et chape à base de liant hydraulique (DTU 26.2)
- NFP 84 204 travaux d'étanchéité des toitures terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie (DTU 43.1)
- NFP 84 205 étanchéité des toitures avec éléments porteurs en maçonnerie de pente > 5 % (DTU 43.2)
- NFP 74 201 Travaux de peinture des bâtiments (DTU 59.1)
- NFP 74 204 Mise en œuvre des papiers peints et revêtements muraux (DTU 59.4)

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 Fournitures et matériaux

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages et prestations du présent lot devront répondre aux spécifications suivantes :

- matériaux traditionnels : ils devront répondre aux conditions et prescriptions des " Documents de référence contractuels " visés ci-avant et aux normes qui y sont citées ;
- matériaux et éléments fabriqués : ils devront toujours pouvoir justifier d'un Avis Technique, d'un procès-verbal d'essais, ou autre pièce officielle certifiant qu'ils sont aptes pour l'emploi envisagé.